



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le projet « Design des territoires »

Paris, le 22/01/2024

Soucieux de promouvoir une culture pour tous au service de tous les territoires, le ministère de la Culture lance le projet « Design des territoires » et confie à l'École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD) le soin de le mettre en œuvre.

Pourquoi le design ?

Né en Angleterre avec la Révolution industrielle pour accompagner l'accroissement de la production des biens manufacturés, le design est dès son origine lié à l'économie, l'ingénierie, l'esthétique et l'art de vivre, qui participent de notre culture.

Si la notion de design est d'abord réservée aux objets, elle désigne plus largement et plus originellement une démarche de conception et de projection. Cette démarche implique à la fois un dessein – une intention – et un dessin – un plan, une représentation – en vue d'une production et d'un usage. Aussi le design dépasse-t-il la seule sphère de l'objet, ainsi que la seule dimension esthétique à laquelle on a parfois tendance à le réduire, pour embrasser également les services, l'expérience usager ou les politiques publiques. Dans tous les cas, le design vise non seulement à « faire beau » mais aussi à « faire bien », ou du moins à « faire mieux ». Son objectif est d'améliorer la vie des gens, en apportant des réponses concrètes à des questions essentielles : la mobilité, la santé, la communication, l'alimentation etc.

Pourquoi les territoires ?

La notion de territoire recouvre deux réalités : elle désigne à la fois un espace unifié et circonscrit d'un point de vue politique, culturel, économique et/ou écologique et l'ensemble des aires géographiques éloignées des grandes métropoles.

Dans ces deux acceptions, il y a un grand intérêt à développer une approche design des territoires.

Quand certains territoires sont en proie à des phénomènes de déprise et d'autres connaissent un regain d'attractivité, tous font face à des enjeux de transition multiples : écologique, économique, sociale, démographique.

Dans tous les cas, l'approche par les usages que propose le design, à la croisée de l'art, de l'ingénierie et de l'économie, est féconde.

Pourquoi l'École nationale supérieure des arts décoratifs ?

Parce qu'ils sont historiquement les arts de la maison, les arts de vivre et d'habiter, les arts décoratifs sont les ancêtres du design : toujours en prise sur nos milieux de vie, ils sont les arts de leur temps, de ses enjeux et de ses défis. C'est sur la base de cette mission, que l'École des arts décoratifs a lancé le programme Design des mondes ruraux à Nontron en 2021. C'est aujourd'hui ce modèle, qui a fait ses preuves, qu'il s'agit de dupliquer pour le déployer sur 4 autres types de territoires.

Quel modèle ?

Le modèle est celui qui a été testé avec succès dans le Périgord Nontronnais pendant 3 ans.

Il s'agit d'un programme de niveau Post-Master, qui réunit 6 à 8 jeunes diplômés ou professionnels de haut niveau, recrutés sur la base d'un appel à candidature international annuel. Le niveau post-Master garantit un niveau de compétence et d'engagement élevé.

Dans son esprit et son fonctionnement, le programme conjugue l'école de terrain et le bureau d'étude. L'école de terrain permet aux participants (designers, architectes, paysagistes, etc.) d'être immergés dans le territoire, en disposant d'un espace commun de logement et de travail, d'un encadrement dédié et de se former en faisant. Le calendrier est celui d'une école : l'année commence en septembre et se termine en juin.

Le programme fonctionne à la façon d'un bureau d'étude dans le sens où la formation s'organise autour de trois commandes par an, passées par des acteurs public ou privé, qui correspondent à des problématiques situées d'intérêt général au service du territoire.

Dans le Périgord Nontronnais, les étudiants ont par exemple travaillé sur les questions suivantes :

- Comment vieillir en milieu rural, avec l'EHPAD ;
- Comment réduire l'autosolisme en milieu rural, avec la SNCF ;
- Comment sensibiliser aux bons usages de l'eau, avec le Contrat de relance et de transition écologique ;
- Comment échapper au déterminisme du genre, avec la Cité scolaire.

A chaque fois, des réponses audacieuses et pertinentes sont apportées, à l'image de l'extension du service de transport scolaire au transport de salariés et de denrées alimentaires.

Quel type de territoires ?

Sur la base de l'expérimentation pilote et probante conduite dans le Périgord Nontronnais le programme « Design en territoires » propose une approche par les milieux, en distinguant 5 grands types :

- Les milieux ruraux
- Les milieux littoraux
- Les milieux insulaires
- Les milieux montagnards
- Les milieux forestiers

Les trois grands principes de fonctionnement

- Une **approche écologique et sociale globale**, c'est-à-dire consciente des relations de solidarité qui nous lient à l'ensemble de la société et du vivant, soucieuse et attentive à l'habitabilité de nos milieux de vie ;
- Une **articulation étroite et une démarche de co-construction avec les différents acteurs du territoire** : collectivités, associations, entreprises, artistes et artisans, lycées, écoles supérieures d'art et design et établissements d'enseignement supérieur
- Une **réciprocité de l'impact entre le territoire et les jeunes designers et un effet duplicateur** : les designers œuvrent pour le territoire tout en s'en nourrissant et en acquérant des compétences qui pourront ensuite les conduire à s'installer durablement ou être mises au service d'autres territoires

Le calendrier et les modalités de participation

Le programme nontronnais, rebaptisé « Design des milieux ruraux », se poursuivra avec le recrutement d'une nouvelle promotion en septembre 2024.

Un programme « Design des milieux montagnards » sera lancé dans le Livradois Forez, dans le Puy de Dôme, en 2024, avec pour ambition notamment d'accompagner les territoires vers l'après-neige et de travailler sur les conflits d'usage entre agro-pastoralisme et tourisme vert.

Les trois autres programmes feront l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt pour un lancement prévu entre 2025 et 2026 :

- Design des milieux littoraux en 2025
- Design des milieux forestiers en 2025
- Design des milieux insulaires en 2026

L'appel à manifestation : fonder des alliances territoriales

Impulsé par le ministère de la Culture, le programme repose sur des alliances territoriales, susceptibles de fédérer une volonté commune : celle de miser sur la culture comme un vecteur de transformation territoriale.

Aussi, les territoires susceptibles de se porter candidats et de bénéficier de l'effet d'amorçage important impulsé par le ministère de la Culture, sont appelés à se porter candidats dans la configuration suivante :

1. Les collectivités locales

Reposant sur l'immersion et la petite échelle, le programme nécessite l'identification de collectivités locales, à l'échelle des communautés de communes, soucieuses d'accueillir des cohortes de jeunes praticiens.

Aussi, les collectivités locales candidates s'engagent à mettre à disposition un lieu de vie et de travail collectif, des solutions de mobilité (véhicule partagé, vélos) et un accès facilité à des ressources et compétences locales (inclusion dans les instances, mises en relation avec les acteurs locaux, accès aux données sur le territoire, outils de production partagés, plateau des services techniques). Cette valorisation est la garantie qu'une collaboration profonde s'engage avec l'ensemble du territoire.

2. Les collectivités territoriales

Départements et régions, sont également concernées par le dispositif : les solutions prototypées sur le territoire répondent à des enjeux qui les traversent. Aussi, ils se constituent partenaires de premier ordre et siègent dans l'ensemble des instances de gouvernance du projet. Les structures qui leur sont rattachées (enseignement secondaire et écoles supérieures d'art et design, préservation de l'environnement, santé) seront également concernées puisque des collaborations pérennes s'engageront avec elles.

Selon la même logique contributive, les collectivités territoriales participent progressivement au plan de financement du projet. Afin de veiller à un maillage équitable du territoire, seul un projet par région est éligible.

3. Entreprises et mécènes

Enfin, les entreprises et mécènes locaux et nationaux, acteurs de l'intérêt général dans les territoires sont également vivement appelés à rejoindre le financement du dispositif tout autant que sa gouvernance.

Les typologies territoriales rurales et montagnardes, d'ores et déjà respectivement investies par le Périgord Nontronnais et en voie d'implantation dans le Livradois Forez, ne sont plus à pourvoir.

Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr